YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/JS

DECISION N° 2000/201

OBJET : Contrat de vente relatif à l'organisation d'un spectacle "Pierre PERRET" – conclu avec les Editions ADELE

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, complétée par celles du 27 juillet 1995 et 26 novembre 1997, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 1999 autorisant le Maire-Adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui ci, à signer également les décisions prises en application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les documents y afférents,

VU l'arrêté n° 2000/137 série A du 28 juillet 2000 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Premier Maire-Adjoint,

CONSIDERANT que la Ville d'Yerres organise un spectacle "Pierre PERRET", le Vendredi 2 mars 2001 à 21H00, au Centre Educatif et Culturel, 2 rue Marc Sangnier, 91330 Yerres,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

DECIDE

DE signer un contrat de vente avec les Editions ADELE domiciliées La Garde Dieu, 77370 NANGIS, et représentées par Madame Simone PERRET, pour un montant de 168 800,00 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune, exercice 2000, fonction 3, sous-fonction 33, article 6042.

Fait à Yerres, le 3 août 2000

Pour le Député-Maire,
Le Premier Maire-Adjoint délégué

MAIRIE D'YERRES

Nicole LAMOTH

REÇU LE
11 AOUT 2000
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY